

Ordre des Avocats au
Barreau du Cameroun

Conseil de l'Ordre



Cameroon Bar
Association

Bar Council

Avenue Charles ATANGANA, derrière Mess des Officiers Olézoa

B.P. 13488 – Tél. : (237) 22 04 86 67 – Fax : (237) 22 22 62 81

www.barreau-cam.org – e-mail : odavocam@yahoo.com

Le Bâtonnier

The President

DECISION N°0017/BOA/03/19,
PORTANT CREATION ET COMPOSITION
DE LA COMMISSION DE CONCILIATION
POUR LA REGION DU SUD-OUEST

LE BATONNIER DE L'ORDRE,

VU la Loi n°90/059 du 19 Décembre 1990 portant organisation de la Profession d'Avocat ;

VU le Règlement Intérieur du Barreau du Cameroun ;

VU le procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Ordre des Avocats des 24 et 25 Novembre 2018 ;

VU les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Il est créé, dans le ressort territorial de la Région du Sud-Ouest, une Commission de Conciliation placée sous l'autorité du Bâtonnier.

Cette Commission, qui reçoit délégation des prérogatives de conciliation du Bâtonnier, est chargée de régler les dossiers de contentieux à elle confiés opposant les Confrères entre eux, les Confrères aux clients, les Confrères aux Magistrats ainsi qu'aux autres partenaires de la justice.

Elle est tenue de statuer dans un délai raisonnable. En cas de non conciliation, la Commission en dresse procès-verbal qu'elle transmet soit au Représentant du Bâtonnier, soit au Bâtonnier, pour compétence.

Article 2:

Sont pour compter de la date de la présente Décision, nommés à la Commission de Conciliation dans la Région du Sud-Ouest, les Avocats ci-après :

PRESIDENT :

- Me TANYUNYI GWAT Gilbert

VICE-PRESIDENT :

- Me WANKI MUMA Clement

MEMBRES :

- Me TABI Andrew ABANG ;
- Me KUMFA Jude KWENYUI ;
- Me MPAKO Jacob NJUME ;
- Me NKEA ALEAMBONG Emmanuel ;
- Me AWUTAH Philip ATUBAH ;
- Me Alice EFETI LYONGA ;
- Me TAMUNKONG Valentine ;
- Me IVOH ALOH NJUH ;
- NFAM TOSAM épouse EKPO ;
- Me Elisabeth ATE NIBA épse FINJAP ;
- Me NJENJE Valentine Kleber ;
- Me Noveliza ETA BESONG ;
- Me Pascal NANJE MELOKO .

SECRETAIRE :

- Me Pascal NANJE MELOKO

Article 3:

A la diligence du Secrétariat de l'Ordre, la présente Décision sera notifiée aux Président et Vice-Président de la Commission, et publiée partout où besoin sera.

Fait à Yaoundé, le 19 Mars 2019

Le Bâtonnier de l'Ordre
Me TCHAKOUFE PATIE Charles.
Le Bâtonnier

